

**COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

**Trente et unième session**

**DISPONIBILITÉ ACCRUE DES VOIES DE MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
DANS L'INTÉRÊT DE SOCIÉTÉS INCLUSIVES ET PROSPÈRES**



## DISPONIBILITÉ ACCRUE DES VOIES DE MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS L'INTÉRÊT DE SOCIÉTÉS INCLUSIVES ET PROSPÈRES

### Introduction : transformer les crises en chances à saisir

1. Il est admis que les voies de mobilité de la main-d'œuvre – qui s'entendent des mécanismes juridiques, politiques et/ou administratifs régissant les voyages, le travail, l'admission et/ou le séjour réguliers sur le territoire d'un État – sont des solutions importantes pour faciliter la migration régulière et atteindre les objectifs de développement durable. Il est toutefois difficile de gérer la mobilité de la main-d'œuvre internationale de manière à dûment concilier les préoccupations de toutes les parties concernées (les pays d'origine, de transit ou de destination, les employeurs privés, les migrants et leur famille).

2. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime qu'à l'échelle mondiale, les migrants représentaient 5 % de la main-d'œuvre dans les pays de destination en 2021. La part des migrants dans la main-d'œuvre était bien plus importante dans les pays à revenu élevé, où les hommes et les femmes migrants représentaient respectivement 19 et 18 % de la main-d'œuvre masculine et féminine<sup>1</sup>. La migration de main-d'œuvre est un outil stratégique essentiel pour plusieurs pays dans le monde, tels que le Canada, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, qui dépendent des travailleurs migrants pour répondre aux demandes de production. L'on s'attend à ce que le nombre et la proportion de migrants internationaux continuent d'augmenter à l'échelle mondiale, et que les besoins en main-d'œuvre continuent de s'intensifier, tant dans les pays où des voies sont déjà en place que dans ceux où il n'en existe pas et où il faudra en créer.

3. Dans de nombreux pays du monde, les travailleurs migrants apportent d'importantes contributions au marché du travail. Selon l'OIT, dans les pays de tous les groupes de revenu, le taux de participation au travail des travailleurs migrants a été supérieur à celui des non-migrants. Dans les pays à revenu élevé, le taux d'activité des migrants en 2021 a été supérieur de 11,5 points de pourcentage à celui des non-migrants<sup>2</sup>. La pandémie de COVID-19 a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, aggravé les pénuries de main-d'œuvre et transformé le monde du travail et la mobilité. Des estimations préliminaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques portent à croire que la migration permanente vers ses pays membres pendant la pandémie a chuté de plus de 30 % (passant d'environ 4,8 millions en 2019 à 3,7 millions en 2020)<sup>3</sup>. Bien que la migration de main-d'œuvre ait commencé à se rétablir, les estimations disponibles montrent que les chiffres pour 2021 sont nettement en deçà des niveaux enregistrés avant la pandémie dans plusieurs pays, ce qui contribue à d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans le monde.

### Des voies de mobilité de main-d'œuvre plus efficaces, mieux adaptables et plus inclusives

4. Les voies de mobilité de la main-d'œuvre peuvent être renforcées de manière à contribuer à des sociétés plus équitables et plus prospères. À cet effet, il y a lieu de mettre en œuvre un ensemble d'approches afin de faire face à l'évolution démographique et aux tendances du marché du travail, tout en répondant aux besoins des migrants, de leur famille et de leur communauté, à savoir une approche géographique variable, une approche prospective et une approche fondée sur les droits.

5. Pour répondre comme il se doit aux dynamiques mondiales, régionales, bilatérales et même locales, il faut une approche géographique variable qui crée et renforce de nouvelles voies de

---

<sup>1</sup> OIT, *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleurs migrants – troisième édition* (Genève, 2021).

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2021* (Paris, 2021).

migration de main-d'œuvre dans et entre les régions et qui va au-delà des arrangements entre pays d'origine et de destination traditionnels. Les accords bilatéraux sur la main-d'œuvre sont des outils essentiels pour réglementer la mobilité de la main-d'œuvre entre pays. La Libye et le Niger ont récemment signé un accord de ce genre, qui ouvre et réglemente la mobilité de la main-d'œuvre entre ces deux pays du Sud.

6. L'OIT a réalisé une cartographie des accords bilatéraux et autres sur la main-d'œuvre conclus entre 1990 et 2014 qui fait apparaître que c'est en Europe et dans les Amériques qu'on en dénombre le plus, bien que plusieurs nouveaux accords aient été signés en Afrique et en Asie après 2000<sup>4</sup>. Une étude réalisée par l'OIM en Afrique de l'Ouest a montré que dans cette région, peu de pays ont conclu des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre, souvent par manque d'expérience de la rédaction et de la mise en œuvre de politiques et d'accords bilatéraux et autres sur la migration de main-d'œuvre<sup>5</sup>. Les accords multilatéraux sur la main-d'œuvre, qui lient plusieurs pays de destination et un pays d'origine, peuvent être utiles pour faciliter la mise en place de dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre entre plusieurs pays. Des formes souples de circularité peuvent aller au-delà de la mobilité entre pays d'origine et de destination et inclure des pays tiers, par exemple par la création de visas nomades numériques. En juin 2022, plus de 25 pays et territoires proposaient des visas de travail à distance ou visas nomades numériques, dont le Brésil, la Géorgie, l'Italie et les Émirats arabes unis. Par ailleurs, l'on pourrait envisager d'élargir les voies d'admission pour les jeunes entrepreneurs en créant de nouveaux régimes de visa destinés à soutenir l'innovation. La mobilité le long des couloirs de migration en place pourrait aussi être renforcée à la faveur d'une approche géographique variable fondée sur un resserrement des liens culturels et historiques existants entre pays, comme le montre l'exemple du Costa Rica et du Panama présenté dans l'encadré 1.

#### **Encadré 1. Système de traçabilité de la migration de main-d'œuvre dans l'industrie du café**

Les Gouvernements du Costa Rica et du Panama, avec l'appui du programme de l'OIM pour l'hémisphère occidental, ont collaboré en vue de faciliter la migration de milliers d'autochtones Ngäbe-Buglé pour leur permettre de participer à la saison de la récolte du café grâce à un permis de travail numérique introduit en 2020, qui renferme des données sanitaires du cueilleur de café migrant et un relevé des endroits où il a travaillé pendant les mois de récolte.

*Source : OIM, [La récolte du café au Costa Rica donne un coup de pouce vital aux villageois](#) (2022).*

7. Pour comprendre les tendances actuelles et anticiper les tendances futures de la mobilité de la main-d'œuvre, il est nécessaire d'adopter une approche plus prospective, axée sur l'avenir du travail et de la mobilité dans un monde de plus en plus complexe. Les États doivent anticiper les compétences qui seront requises dans des économies futures façonnées par une connectivité, des technologies et une numérisation accrues, et marquées par la précarité dans certains domaines de travail, tout en adoptant des mesures efficaces de mise en adéquation des compétences afin d'éviter de futures pénuries de main-d'œuvre et d'opérer une transition vers des économies plus vertes et plus résilientes. Une analyse prospective va au-delà de l'utilisation des sources de données traditionnelles pour exploiter le potentiel qu'offrent les prévisions, la planification de scénarios et le recours à des données en temps réel provenant de sources innovantes. Si plusieurs pays appliquent déjà de telles approches, cette pratique n'est pas universelle et peut être intégrée dans le cadre d'une approche politique fondée sur des éléments factuels.

<sup>4</sup> Piyasiri Wickramasekara, *Bilateral Agreements and Memoranda of Understanding on Migration of Low Skilled Workers: A Review* (Genève, 2015).

<sup>5</sup> OIM, *Une étude exploratoire sur le recrutement de la main-d'œuvre et les mécanismes de protection des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest : L'étude de cas de la Côte d'Ivoire, de la Gambie du Ghana, du Nigéria et du Sénégal* (Genève, 2020).

8. Dans le cadre d'une approche prospective, les partenariats pour la mobilité des compétences peuvent aider les États Membres à répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail, renforcer la coopération entre gouvernements et autres parties prenantes, et contribuer à de meilleurs résultats sur le marché du travail et en matière de développement dans les pays d'origine et de destination. Lorsqu'ils font partie des voies de migration de main-d'œuvre, ces partenariats permettent de mettre en place des mécanismes efficaces de mise en adéquation des compétences, des procédures de classification et de reconnaissance des compétences et des mécanismes de planification à moyen et long terme, de réduire les coûts, d'adopter des accords de partage entre les parties concernées, et de mettre en œuvre des mécanismes de coordination formels entre gouvernements et employeurs privés à l'appui de pratiques de recrutement sûres et éthiques.

9. S'ils sont bien conçus, les partenariats pour la mobilité des compétences peuvent bénéficier à toutes les parties concernées : les migrants qui veulent travailler à l'étranger peuvent accéder à d'immenses possibilités pour eux-mêmes et leur famille ; les pays de destination ont tout à gagner de migrants possédant les compétences nécessaires ; et les pays d'origine peuvent bénéficier des avantages offerts par un transfert de compétences et de technologies à l'appui de la formation des migrants et des non-migrants, ce qui peut stimuler la création de capital financier et humain plutôt que de contribuer à la fuite des cerveaux. Ces partenariats peuvent aussi favoriser différentes formes de mobilité de la main-d'œuvre, telles que la mobilité circulaire, la mobilité saisonnière et la mobilité à court terme, et peuvent mettre à profit les avantages d'une mobilité sûre et régulière grâce à des régimes de libre circulation, à la libéralisation des visas ou à des programmes de visas multi-pays, ainsi qu'à des accords multilatéraux sur la migration de main-d'œuvre, conformément aux priorités nationales et aux besoins du marché local. Ils peuvent être complétés par des technologies nouvelles, des applications numériques et des systèmes de gouvernance électronique, tels que des centres communs de traitement des demandes de visa (en externe) ou des guichets uniques (en interne), ce qui peut améliorer la transparence et l'efficacité de l'accès des migrants aux visas en évitant les intermédiaires et les coûts de transaction connexes. Les partenariats pour la mobilité des compétences doivent également être complétés par des politiques tournées vers l'avenir sur l'inclusion et la cohésion sociale, afin que les sociétés puissent attirer les talents tout en créant les conditions nécessaires pour que les migrants restent.

10. Lors du premier Forum d'examen des migrations internationales, tenu en mai 2022, plusieurs États Membres ont pris des engagements relatifs à la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, y compris en matière d'approches multipartites des dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre et des partenariats de compétences, notamment par le recours au train de mesures relatives aux compétences et aux talents de l'Union européenne.

**Encadré 2. Réduction de la pauvreté grâce à des migrations sûres, à l'amélioration des compétences et à un placement dans l'emploi renforcé (PROMISE)**

La migration de main-d'œuvre vers la Thaïlande offre une possibilité d'autonomisation socioéconomique et de résilience à quelque trois millions de travailleurs migrants et membres de leur famille originaires du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Myanmar. Bien que les travailleurs migrants contribuent à la croissance économique et au développement social de la Thaïlande, seule une petite partie d'entre eux bénéficie d'une forme ou d'une autre d'amélioration des compétences ou de reconnaissance des qualifications. Il s'agit là d'un important obstacle qui limite la pleine mise à profit du potentiel qu'offre la migration pour le développement. L'OIM a entrepris de mettre en œuvre la seconde phase du programme régional PROMISE (2021-2025) pour aider les travailleurs migrants de ces pays à améliorer leurs compétences en vue d'accéder à un emploi rémunéré, et pour renforcer la protection des travailleurs migrants en collaboration avec des parties prenantes clés des secteurs public et privé.

Source : OIM, [programme PROMISE](#)

11. Avec la pandémie de COVID-19, il est apparu plus clairement que jamais que les migrants apportent d'importantes contributions aux sociétés, mais qu'ils ont aussi des besoins de protection particuliers. En s'efforçant de développer les voies de mobilité de la main-d'œuvre et de garantir leur disponibilité, il est essentiel d'adopter une approche fondée sur les droits qui reconnaisse la contribution des migrants tout en protégeant ces derniers. Des mesures qui augmentent les voies de migration de main-d'œuvre peuvent atténuer les effets de pratiques de migration risquées – notamment le recours à des intermédiaires sans scrupules et à des voies irrégulières – qui se sont traduites par une exploitation, des mauvais traitements et même la mort de migrants. Cependant, ces voies de mobilité de la main-d'œuvre doivent être ancrées dans des politiques fondées sur les droits et dans des pratiques de recrutement éthiques propres à soutenir les voies de migration régulières.

12. Pour garantir le recrutement éthique de main-d'œuvre et la protection des travailleurs migrants, certains pays se heurtent à d'importants obstacles – absence de cadres politiques et réglementaires (notamment pour les recruteurs privés), restrictions dans les systèmes d'emploi public, ou informalité en matière de recrutement de main-d'œuvre dans le secteur privé. Ces obstacles peuvent limiter l'efficacité des voies de migration de main-d'œuvre existantes et exposer les migrants à davantage d'exploitation et de mauvais traitements. Les dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre doivent être assortis de conditions d'emploi par branche d'activité, rédigées en coopération avec les acteurs concernés compte tenu des directives et principes applicables en matière de travail, et conformément au droit international du travail. Ils doivent, en outre, prévoir des dispositions en matière de sécurité sociale qui garantissent aux migrants un accès non discriminatoire aux mécanismes nationaux de sécurité sociale et la transférabilité de leurs avantages acquis vers leur pays d'origine ou un autre pays. La mise en place de cadres régionaux d'intégration et de libre circulation peut contribuer à la création d'un environnement propice à une approche globale de ce type.

**Encadré 3. Favoriser l'intégration régionale de façon à garantir une approche fondée sur les droits qui facilite les voies de mobilité de la main-d'œuvre**

La pleine mise en œuvre des trois phases du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) permettrait aux gouvernements d'être mieux à même de réglementer la migration de main-d'œuvre des personnes souhaitant séjourner et travailler dans ces États, notamment en veillant à ce qu'elles fassent une demande de visa après la période initiale d'exemption de visa de 90 jours. Les gouvernements auraient avantage à coopérer ensemble avec la CEDEAO pour s'assurer que les lois et politiques nationales relatives à la migration, aux droits des migrants et au recrutement de main-d'œuvre sont conformes aux conventions et cadres régionaux.

*Source* : OIM, *Une étude exploratoire sur le recrutement de la main-d'œuvre et les mécanismes de protection des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest : L'étude de cas de la Côte d'Ivoire, de la Gambie du Ghana, du Nigéria et du Sénégal* (2020).

13. Il demeure essentiel d'accroître la disponibilité des voies de mobilité de la main-d'œuvre – en améliorant leur efficacité et leur accessibilité, en diversifiant leur portée géographique et leur contribution économique et en les combinant à d'autres outils politiques. Cela permettrait aux États Membres de faire face aux crises actuelles et émergentes et de renouer avec les objectifs de développement, dont la réalisation a été entravée par la pandémie de COVID-19. À cet égard, des recommandations sont formulées ci-après à l'intention de l'OIM ainsi que des États Membres.

**Recommandations à l'intention de l'OIM**

***Concernant l'adoption d'une approche géographique variable***

14. Collaborer avec les États Membres, d'autres organismes des Nations Unies et les parties prenantes pertinentes pour continuer d'élaborer, d'expérimenter et d'améliorer des partenariats pour la mobilité des compétences et d'autres solutions de mobilité de la main-d'œuvre qui bénéficient aux pays situés le long du continuum migratoire et qui intègrent des pratiques innovantes en matière de mobilité.

***Concernant l'adoption d'une approche prospective***

15. S'employer, sous les auspices du Réseau des Nations Unies sur les migrations et dans le cadre du Partenariat mondial des compétences dans le domaine de la migration, à améliorer la disponibilité des voies de mobilité de la main-d'œuvre et à s'attaquer aux difficultés découlant des incertitudes concernant l'avenir du travail et des mutations dans le monde de l'éducation, ainsi qu'aux défis liés au climat, comme indiqué à l'objectif 5 du Pacte mondial.

16. Mener, conjointement avec des organismes partenaires, une initiative pilote mondiale qui aide les États Membres à élaborer des outils d'analyse prospective et à les intégrer dans leurs systèmes d'information sur le marché du travail, en utilisant des sources de données et des méthodologies innovantes.

***Concernant l'adoption d'une approche fondée sur les droits***

17. Soutenir, à l'échelle nationale et régionale, des processus qui renforcent les couloirs de migration existants et améliorent le lien entre les processus d'intégration régionaux, les communautés économiques et les voies de mobilité de la main-d'œuvre, afin de renforcer la prévisibilité de la mobilité transfrontalière tout en tenant pleinement compte des préoccupations sociales, économiques et relatives à la protection dans le cadre d'une approche fondée sur les droits.

18. Poursuivre la mise en œuvre de programmes mondiaux, régionaux et nationaux qui promeuvent des pratiques de recrutement éthiques, en concertation avec des organismes gouvernementaux et d'autres parties prenantes, dans le cadre d'une approche multipartite.

**Recommandations à l'intention des États Membres**

***Concernant l'adoption d'une approche géographique variable***

19. Contribuer à l'élargissement des voies de mobilité de la main-d'œuvre en mettant en œuvre des accords multilatéraux et bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre ancrés dans une approche fondée sur les droits.

***Concernant l'adoption d'une approche prospective***

20. Renforcer les systèmes d'information sur la migration de main-d'œuvre en y intégrant des sources de données innovantes qui aident les organismes gouvernementaux et les autres parties prenantes à adopter une approche prospective axée sur l'avenir du travail, de l'éducation et de la mobilité dans un monde de plus en plus complexe.

21. Mettre en commun les expériences et échanger des informations sur l'utilisation innovante des nouvelles technologies et méthodologies aux fins de planification de scénarios, de prévision des flux de migration de main-d'œuvre et d'estimation de la demande potentielle de travailleurs migrants.

***Concernant l'adoption d'une approche fondée sur les droits***

22. Mettre en place des garanties pour prévenir de nouvelles restrictions à la mobilité, en particulier pour les migrants en situation de vulnérabilité, et promouvoir une mise en œuvre fondée sur les droits des dispositions pertinentes du Pacte mondial (notamment celles relatives aux objectifs 2, 5, 7 et 12), ce qui devrait déboucher, à terme, sur plus de voies régulières, y compris pour les migrants dans les pays d'origine et de transit.